

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**Séance du 02 avril 2015 à 20 heures 30.**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MOREAU Denis, TARBY Alexandra (1^{er} Adjoint), REVERDY Laurent (2^{ème} Adjoint), JEANNIN Jean-Philippe, JEUDY Bernard, MAITREJEAN Hubert, JACQUEMARD Fabien, PIQUET David, VERGOBY Cyril.

Absents excusés :

Absent : BOECK Stéphane,

Secrétaire de séance : MAITREJEAN Hubert

Convocation : 19/03/2015

Affichage : 19/03/2015

Votants : 9

- Approbation du dernier compte rendu séance CM du 04/02/2015

ORDRE DU JOUR**1°) Compte Administratif, compte de gestion et affectation de résultats 2014:**

Président de séance Bernard JEUDY : Après la présentation détaillée par le maire des comptes de résultats de l'exercice 2014, le CM vote à l'unanimité le compte administratif et approuve le compte de gestion du receveur ainsi que l'affectation des résultats.

Affectation fonctionnement : 327 005.48 €
Investissement : 49 605.83 €

2°) Vote des 3 taxes:

Le CM décide une augmentation de 2% sur les 3 Taxes.

3°) Budget primitif:

Le CM vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui pourra être modifié par décision modificative en cours d'exercice.

Fonctionnement : 486 560,00 €
Investissement : 277 180,00 €

Suite à la dissolution de l'association foncière (AF) et la reprise par la commune de son patrimoine, le CM décide le principe de reconduire une redevance de voirie pour l'entretien des chemins ruraux afin de limiter l'impact sur le budget communal. Les modalités restent à définir pour l'application en 2016.

(1 contre 1 abstention)

4°) Infos et Questions diverses:

- Prévision divers travaux :
 - Isolation toiture garages mairie
 - Marquage places et accès bus devant mairie
 - Rebouchage trous sur routes communales et chemins ruraux
 - 1 Poste éclairage public entrée village
 - Salle de l'écluse bardage côté nord auvent
 - Réajustement fenêtres salle mairie
 - Seuil mairie (loi handicap)
- Reprise des commissions.

La séance est levée à 23 H 30

Le Maire,
Denis MOREAU